



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

Madame, Monsieur,

Votre enfant souhaite pratiquer l'ATHLETISME dans le cadre de l'Association Sportive de notre établissement scolaire.

L'adhésion à l'Association Sportive revient à 88 euros pour l'année, chèque à l'ordre de « AS », un tarif dégressif est appliqué pour le 2^{ème} (68 euros) et 3^{ème} (42,50 euros) enfant inscrit de la même famille.

Ce prix comprend : la licence, les déplacements aux compétitions (en RER, car ou voiture) et les hébergements (selon les compétitions).

Pour s'inscrire à l'AS athlétisme en 2020/2021, votre enfant devra fournir :

- Un chèque de 88€ à l'ordre de : "AS"
- Une photo d'identité,
- L'autorisation parentale et l'acceptation du règlement dûment signées

Les catégories d'âges pour cette année scolaire sont :

- Benjamins filles et garçons (enfants nés en 2008-2009)
- Minimes filles et garçons (enfants nés en 2006-2007)
- Cadets filles et garçons (enfants nés en 2004 -2005)
- Juniors filles et garçons (enfants nés en 2001-2002-2003)

L'accueil et les horaires et les trajets :

Les entraînements ont lieu de 13h30 à 15h30 au stade Georges POMPIDOU 108 route de Neuilly, 93250 Villemomble. L'accueil est assuré par les professeurs responsables.

Les élèves pourront être accompagnés par un professeur pour se rendre sur l'installation : le rendez-vous est fixé à 13h10 au lycée de Blanche de Castille.

Ils peuvent se rendre seuls directement au stade à 13h30.

A la fin du cours ils rentreront par leurs propres moyens.

Pour le bon fonctionnement de l'AS, il est demandé aux élèves concernés de respecter l'heure d'arrivée sur les lieux.

Toute absence non signalée ou non justifiée par les parents sera automatiquement signalée à la vie scolaire.

Pour les compétitions :

- Chaque élève devra télécharger et imprimer sa convocation qui lui sera adressée par mail via école directe.
- Les parents pourront consulter également le calendrier des compétitions sur le site de l'école.
- La convocation précise la date, l'heure et le lieu, elle devra être signée par les parents et remise au professeur le jour de la compétition.
- Le transport est assuré en car ou en transport en commun.
- Les compétitions débiteront en décembre 2020.

Le mercredi, votre enfant pourra déjeuner à la cantine du lycée Blanche de Castille.

Pour toute autre information, vous pouvez nous contacter :

Par mail : c-giger@servites.fr ;

Par téléphone : 06.09.65.18.93

Très sportivement, la responsable de l'AS ATHLETISME.

C. GIGER



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Père, Mère, Tuteur, Représentant légal. (1)

Autorise (Nom et Prénom de l'enfant) :

Classe :

Date de Naissance :

A participer aux activités de l'Association Sportive du groupe scolaire des Servites de Marie et aux compétitions organisées dans le cadre de l'UGSEL 75, pour l'année **2020/2021**.

Autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgences, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (2)

Fait à

Le

(1) rayer la mention inutile

(2) rayer en cas de refus d'autorisation

Signature des parents ou du représentant légal:

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

-TOUT ELEVE S'ENGAGE A RESPECTER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'A.S ET A PARTICIPER A CHAQUE ENTRAÎNEMENT ET CHAQUE COMPETITION.

-LE PARENT EST RESPONSABLE DE L'ENGAGEMENT QUE PREND SON ENFANT LORS DE SON INSCRIPTION.

- IL DOIT JUSTIFIER TOUTE ABSENCE MÊME DE DERNIERE MINUTE, AFIN DE PAS PENALISER LE GROUPE (RETARD /FORFAIT).

SI CE REGLEMENT N'EST PAS RESPECTE, LE PRESIDENT M. BERGONIER, SE RESERVERA LE DROIT, ET SOUS CONSEIL DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE, DE RADIER UN ELEVE QUI METTRAIT EN DEFAUT LE BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE ASSOCIATION SPORTIVE.

Je m'engage à respecter le règlement, à participer à chaque entraînement et à chaque compétition. Toute absence peut nuire au bon fonctionnement de l'A.S

Signature des parents ou du représentant légal

et

Signature de l'élève



Groupe Scolaire des Servites de Marie

Sainte Geneviève, Saint Alexis, Sainte Julienne

Saint Louis, Blanche de Castille

Etablissement catholique d'enseignement

www.servites.fr

Autorisation parentale pour les trajets

1) Pour les **entraînements** le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30 :

Je soussigné(e) autorise mon
enfant..... en classe deà :

- Rejoindre les professeurs au stade par ses propres moyens à 13h30
- Faire le chemin lycée-stade accompagné par un professeur (départ à 13h10).

(Entourer la mention choisie)

2) Pour les **compétitions** :

• *Pour les déplacements en car (retour au lycée), j'autorise mon enfant à :*

- Rentrer seul
- Je souhaite que mon enfant attende avec les professeurs

(Entourer la mention choisie)

• *Pour les déplacements en RER, j'autorise mon enfant à :*

- Rentrer seul à partir de la gare RER Villemomble-Le Raincy
- Descendre à une autre gare (précisez le nom) :.....
- Rentrer seul à partir du lycée
- Je souhaite que mon enfant attende avec les professeurs

(Entourer la mention choisie)

Signature des parents ou du représentant légal

et

Signature de l'élève